

---

# COMITE SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

---

04 Mars 2025

# SOMMAIRE

- 01 ADOPTION DU CFU**
- 02 AFFECTATION DU RÉSULTAT**
- 03 BP 2025**
- 04 PROGRAMME D'ACTIONS 2025**
- 05 DÉLIBÉRATION GÉNÉRALE DE DEMANDE DE SUBVENTION**
- 06 ACHAT DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE LAVIRON**
- 07 RATIO AVANCEMENT DE GRADE**
- 08 SUPPRESSION/CRÉATION DE POSTE**
- 09 RESSOURCES HUMAINES (AJOUT ODJ)**
- 10 BARRAGE DES PIPES : FRAIS D'IMMOBILISATION (AJOUT ODJ)**
- II INFORMATIONS DIVERSES**

## Approbation du PV de la séance précédente

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès verbal de la séance du 10 décembre 2024.

## Désignation d'un secrétaire de séance

Il est demandé à l'Assemblée de désigner le secrétaire de séance.

AJOUT OU

Demande d'ajout de 2 points et 2 délibérations à l'ordre du jour

**09 RH MANDATEMENT CDG CONVENTION SANTE  
10 BARRAGE DES PIPES : FRAIS D'IMMOBILISATION**

# OI

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

# Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	348 223,50	271 128,27	0,00	271 128,27	77,86	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	624 650,00	517 968,19	0,00	517 968,19	82,92	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	46 900,00	8 788,13	0,00	8 788,13	18,74	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 019 773,50</b>	<b>797 884,59</b>	<b>0,00</b>	<b>797 884,59</b>	<b>78,24</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	10 000,00	2 569,42	0,00	2 569,42	25,69	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 029 773,50</b>	<b>800 454,01</b>	<b>0,00</b>	<b>800 454,01</b>	<b>77,73</b>	<b>0,00</b>

# Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
023	Virement à la section d'investissement	626 499,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	80 000,00	69 482,04	0,00	69 482,04	86,85	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>706 499,00</b>	<b>69 482,04</b>	<b>0,00</b>	<b>69 482,04</b>	<b>9,83</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 736 272,50</b>	<b>869 936,05</b>	<b>0,00</b>	<b>869 936,05</b>	<b>50,10</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>1 736 272,50</b>	<b>869 936,05</b>	<b>0,00</b>	<b>869 936,05</b>		<b>0,00</b>

APPROBA

# Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	372 628,00	208 392,71	0,00	208 392,71	55,93	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 000,00	16 010,00	0,00	16 010,00	94,18	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	923 316,00	930 076,85	0,00	930 076,85	100,73	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 400,00	5 943,39	0,00	5 943,39	247,64	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 315 344,00</b>	<b>1 160 422,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 422,95</b>	<b>88,22</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>1 315 344,00</b>	<b>1 163 222,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 222,95</b>	<b>88,43</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	30 000,00	25 864,99	0,00	25 864,99	86,22	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>25 864,99</b>	<b>0,00</b>	<b>25 864,99</b>	<b>86,22</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 345 344,00</b>	<b>1 189 087,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 189 087,94</b>	<b>88,39</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>390 928,50</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>1 736 272,50</b>	<b>1 189 087,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 189 087,94</b>		<b>0,00</b>

# Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	120 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	235 331,00	97 197,56	41,30	3 452,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	23 000,00	22 604,52	98,28	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>378 331,00</b>	<b>119 802,08</b>	<b>31,67</b>	<b>3 452,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	124 500,00	57 481,52	46,17	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>124 500,00</b>	<b>57 481,52</b>	<b>46,17</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	1 947 572,00	1 095 591,11	56,25	195 130,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 450 403,00</b>	<b>1 272 874,71</b>	<b>51,95</b>	<b>198 582,49</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	30 000,00	25 864,99	86,22	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>25 864,99</b>	<b>86,22</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>2 480 403,00</b>	<b>1 298 739,70</b>	<b>52,36</b>	<b>198 582,49</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>263 216,57</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>2 743 619,57</b>	<b>1 298 739,70</b>		<b>198 582,49</b>

# Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II  
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	220 833,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	600 000,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 572,00	4 572,00	100,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	22 604,52	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	164 802,57	54 369,39	32,99	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 046 913,00	1 025 442,39	97,95	10 560,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 037 120,57</b>	<b>1 706 988,30</b>	<b>83,79</b>	<b>10 560,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	626 499,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	80 000,00	69 482,04	86,85	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>706 499,00</b>	<b>69 482,04</b>	<b>9,83</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>2 743 619,57</b>	<b>1 776 470,34</b>	<b>64,75</b>	<b>10 560,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>2 743 619,57</b>	<b>1 776 470,34</b>		<b>10 560,00</b>

# APPROBATION CFU 2024



## Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Considérant les éléments susvisés :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	1 776 470.34 €	1 189 087.94 €	2 965 558.28 €
Restes à réaliser	10 560.00 €	0.00 €	10 560.00 €
Dépenses réalisées	1 298 739.70 €	869 936.05 €	2 168 675.75€
Restes à réaliser (RAR)	198 582.49 €	0.00 €	198 582.49 €
Résultat de l'exercice	477 730.64 €	319 151.89 €	796 882.53 €
Résultats antérieurs reportés	-263 216.57 €	390 928.50 €	127 711.93 €
Excédent/Déficit	214 514.07 €	710 080.39 €	924 594.46 €
Solde RAR	-188 022.49 €	0.00 €	-188 022.49 €
Résultat cumulé	26 491.58 €	710 080.39 €	736 571.97 €

## Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, qui regroupe le Compte administratif et le Compte de gestion permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Considérant que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).



## Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique 2024 et quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

**Monsieur le 1er Vice-Président, Christian METHOT soumet au vote le CFU 2024 du budget principal de l'EPAGE Doubs Dessoubre,**

Après présentation du CFU 2024, il est proposé au comité syndical,

- ✓ D'approuver le CFU du budget général
- ✓ Charge le Président de signer les pièces afférentes

# 02

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

# AFFECTATION RÉSULTAT



## Affectation du résultat 2024

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2024,

Considérant les opérations régulières,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section).

Il est proposé au Comité syndical d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	319 151.89 €	Besoin de financement D 001	0.00 €
Résultats antérieurs reportés	390 928.50 €	Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Résultat à affecter	710 080.39 €	Affectation en fonctionnement R 002	710 080.39 €
Résultat d'investissement	214 514.07 €		
Solde des Restes à réaliser	188 022.49 €		

# 03

## BUDGET PRIMITIF 2025

# BUDGET PRIMITIF 2025



## Budget Primitif 2025 - FONCTIONNEMENT

Budget Primitif 2025 - Fonctionnement	Somme de BP 2025		
	Dépenses	Recettes	Reste à charge
<b>SALAIRS &amp; CHARGES</b>			
<b>Administratif</b>			
<b>Poste direction (1 ETP)</b>	<b>77 000 €</b>		<b>43 820 €</b>
Groupe binational 0,2 ETP 100%		20 020 €	
Subvention Life Climat 0,1 ETP 80%		6 160 €	
Subvention projet BEL 0,1 ETP 100%		7 000 €	
<b>Poste secrétariat/comptabilité (0,8 ETP)</b>	<b>46 000 €</b>		<b>38 520 €</b>
Subvention Life Climat 0,1 ETP 80%		3 680 €	
Subvention Feader N2000 administratif 140h		3 800 €	
<b>Poste coordination territoriale (1 ETP)</b>	<b>45 000 €</b>		<b>4 050 €</b>
Subvention AERMC 70 %		40 950 €	
<b>Poste chargé de communication (1 ETP)</b>	<b>36 000 €</b>		<b>36 000 €</b>
Alternant 6 mois	15 000 €		15 000 €
Chargé de communication 1 ETP 6 mois	21 000 €		21 000 €
<b>Agent d'entretien (4h/semaine)</b>	<b>4 500 €</b>		<b>4 500 €</b>
<b>GEMAPI</b>			
<b>Poste GEMAPI 1 (1 ETP)</b>	<b>47 000 €</b>		<b>16 450 €</b>
Subvention temps projet GEMAPI 50%		30 550 €	
<b>Poste GEMAPI 2 (1 ETP)</b>	<b>47 000 €</b>		<b>16 450 €</b>
Subvention temps projet GEMAPI 50%		30 550 €	
<b>Poste GEMAPI 3 (1 ETP)</b>	<b>47 000 €</b>		<b>16 450 €</b>
Subvention temps projet GEMAPI 50%		30 550 €	

# BUDGET PRIMITIF 2025



## Budget Primitif 2025 - FONCTIONNEMENT

Budget Primitif 2025 - Fonctionnement	Somme de BP 2025		
	Dépenses	Recettes	Reste à charge
<strong>SALAIRES &amp; CHARGES</strong>			
<strong>Milieux naturels</strong>			
<strong>Poste milieux naturels 1 (0.6 ETP) x 3 mois (formation)</strong>	19 000 €		19 000 €
		0 €	
<strong>Poste milieux naturels 2 (1 ETP) N2000</strong>	43 000 €		0 €
Subvention Feader N2000 100%		43 000 €	
<strong>Poste milieux naturels 3 (1 ETP) N2000</strong>	40 000 €		0 €
Subvention Feader N2000 100%		40 000 €	
<strong>Stagiaire N2000 x 6 mois</strong>	5 000 €		0 €
Subvention Feader N2000 100%		5 000 €	
<strong>Poste milieux naturels 4 (1 ETP) PGSZH/LIFE</strong>	42 000 €		2 835 €
Plan zones humides 0,75 ETP subv 70%		28 665 €	
LIFE 0,25 ETP subv 100%		10 500 €	
<strong>Stagiaire PGSZH x 6 mois</strong>	5 000 €		450 €
Subvention AERMC 70%		4 550 €	
<strong>Poste milieux naturels 5 (1 ETP) BEL/LIFE</strong>	42 000 €		0 €
Coopération BEL 0,75 ETP subv 100%		31 500 €	
LIFE 0,25 ETP subv 100%		10 500 €	
<strong>Qualité de l'eau</strong>			
<strong>Poste démarche territoriale réduction substances (1 ETP)</strong>	30 000 €		2 700 €
Subvention sur poste 70%		27 300 €	
<strong>Divers (CNAS, Médecine, Assurances, Prévoyance, etc.)</strong>	17 050 €	0 €	17 050 €
<strong>Sous-total Salaires &amp; charges</strong>	<strong>592 550 €</strong>	<strong>380 281€</strong>	<strong>224 281€</strong>

# BUDGET PRIMITIF 2025



## Budget Primitif 2025 - FONCTIONNEMENT

Budget Primitif 2025 - Fonctionnement	Somme de BP 2025		
	Dépenses	Recettes	Reste à charge
<strong>CHARGES A CARACTERE GENERAL</strong>			
<strong>Etudes non suivies de travaux</strong>			
Etude Ressources Karstiques Majeures - subv 70%	50 000 €	40 000 €	10 000 €
Etudes complémentaires RKM	90 000 €	63 000 €	27 000 €
Etude prospective changement climatique - subv 80%	100 000 €	80 000 €	20 000 €
Cotisation Label RS	9 200 €		9 200 €
<strong>Etudes N2000</strong>			
Etudes des gites et habitats à Chiroptères forestiers	130 000 €	130 000 €	0 €
Etude de l'avifaune du site	50 000 €	50 000 €	0 €
Prestations de service îlots de sénescence - ONF	5 000 €	5 000 €	0 €
<strong>Remboursements subventions AERMC à partenaires</strong>			
Rembt subv reçues FDC/CIA appel à projet trame turquoise	36 400 €	36 400 €	
Rembt subv reçues EPTB S&D étude changement climatique	5 400 €	5 400 €	
<strong>Communication</strong>			
Communication globale	15 000 €	10 500 €	4 500 €
Communication N2000	1 000 €	1000 €	0 €
Communication sensibilisation scolaires	15 000 €	10 500 €	4 500 €
Unité publication marchés publics	3 000 €		3 000 €
<strong>Dépenses courantes</strong>	78 960 €		78 960 €
<strong>Sous-total charges à caractère général</strong>	<strong>588 960 €</strong>	<strong>431 800 €</strong>	<strong>157 160 €</strong>

# BUDGET PRIMITIF 2025



## Budget Primitif 2025 - FONCTIONNEMENT

Budget Primitif 2025 - Fonctionnement	Somme de BP 2025		
	Dépenses	Recettes	Reste à charge
<strong>LOCAUX</strong>			
Sous-total	14 000 €	3 600 €	10 400 €
<strong>VEHICULES &amp; DEPLACEMENTS</strong>			
Sous-total	18 719 €		18 719 €
<strong>INDEMNITES ELUS</strong>			
Sous-total	10 500 €		10 500 €
<strong>CREDIT &amp; LIGNE TRESORERIE</strong>			
Services Bancaires (intérêt + frais de dossier)	15 000 €		15 000 €
Sous-total	44 219 €		44 219 €

PARTICIPATIONS STATUTAIRES			
Contribution Département du Doubs		256 082 €	
Contributions EPCI		451 634 €	
Sous-total		707 716 €	

Budget Primitif 2025 - Fonctionnement	Dépenses	Recettes	RAC
<strong>Sous-total Dépenses/Recettes réelles</strong>	<strong>1 239 729 €</strong>	<strong>1 525 797 €</strong>	<strong>-286 068 €</strong>

# BUDGET PRIMITIF 2025



## Budget Primitif 2025 - FONCTIONNEMENT

Budget Primitif 2025 - Fonctionnement	Somme de BP 2025		
	Dépenses	Recettes	Reste à charge
<b>ÉCRITURES D'ORDRE</b>			
Amortissements	80 000 €	30 000 €	50 000 €
Neutralisation d'amortissements	123 000 €	123 000 €	0 €
<b>Sous-total</b>	<b>203 000€</b>	<b>153 000 €</b>	<b>50 000 €</b>
Virement à la section d'investissement/contributions investit.	334 303 €	0 €	334 303 €
Virement complémentaire à la section d'investissement	611 846 €	0 €	611 846 €
<b>Sous-total</b>	<b>946 149 €</b>	<b>0 €</b>	<b>946 149 €</b>
<b>SOUS-TOTAL ÉCRITURES D'ORDRE</b>	<b>1 149 149 €</b>	<b>153 000 €</b>	<b>996 149 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 388 878 €</b>	<b>1 678 797 €</b>	<b>- 710 081 €</b>
Résultat fonctionnement antérieur reporté (excédent)		710 080 €	

Total Dépenses/Recettes

2 388 878€ | 2 388 878 €

# BUDGET PRIMITIF 2025



## Budget Primitif 2025 – INVESTISSEMENT

Budget Primitif 2025 - Investissement	Somme de BP 2025			Estimatif FCTVA N+2 à fin opération	
	Dépenses	Recettes	Reste à charge		
<b>RIVIERES</b>					
<b>BV Dessoubre</b>					
Solde opération La Voyèze et Sc des Noues	123 000 €	123 000 €	0,00 €		
Reprise travaux Vermondans - subv 70% + <b>solde subvention tvx</b>	15 000 €	<b>160 417 €</b>	0,00 €	2 461 €	
Etude AVPD PRO DLE 3 seuils Dessoubre amont - subv 70%	15 000 €	8 750 €	6 250 €	2 461 €	
Etude Seuil de l'Engoulot - subv 70%	70 000 €	40 833 €	29 167 €	11 483 €	
<b>BV Cusancin</b>					
Suivis barrage des Pipes + <b>solde subvention tvx</b>	22 000 €	<b>231 583 €</b>	0,00 €	3 609 €	
Etude AVPD PRO DLE restauration morphologique Audeux - subv 70%	70 000 €	40 833 €	29 167 €	11 483 €	
<b>Travaux Audeux</b> (recette 2025 : acompte 50%)	<b>450 000 €</b>	<b>131 250 €</b>	<b>318 750 €</b>	73 818 €	
Etude AVPS restauration morphologique Ruisseaux de Sancey - subv 70%	42 000 €	24 500 €	17 500 €	6 890 €	
Concertation + réunions publiques Ruisseaux de Sancey - subv 70%	40 000 €	23 333 €	16 667 €	6 562 €	
Collaboration CIA 25-90 Ruisseaux de Sancey - subv 70%	45 000 €	26 250 €	18 750 €	7 382 €	
Etude AVPD restauration morphologique Cusancin - Subv 70%	52 000 €	30 333 €	21 667 €	8 530 €	
Etude Cusancin - Compléments - Subv 70% 12ème prog	60 000 €	35 000 €	25 000 €	9 842 €	
<b>BV Doubs franco-suisse</b>					
Etude AVP PRO DLE seuil du Theusseret - subv 100%	160 000 €	141 333 €	18 667 €	18 372 €	
Etude AVP PRO DLE Moulin du Plain - subv 100%	75 000 €	75 000 €	0 €		
<b>Travaux Moulin du Plain - subv 100%</b> (recette 2025 : acompte 50% + OFEV)	<b>450 000 €</b>	<b>307 000 €</b>	<b>143 000 €</b>		
<b>BV Doubs médian</b>					
Etudes AVPD, PRO, DLE + compléments Glère-Brémoncourt - subv 50%	80 000 €	33 333 €	46 667 €	13 123 €	
<b>Autres études</b>					
Etudes imprévues – subv 70%	25 000 €	14 583 €	10 417 €	4 101 €	
Avances marchés (5% bureaux d'études)	25 000 €	14 583 €	10 417 €		

# BUDGET PRIMITIF 2025



## Budget Primitif 2025 – INVESTISSEMENT

Budget Primitif 2025 - Investissement	Somme de BP 2025			Estimatif FCTVA N+2 à fin opération	
	Dépenses	Recettes	Reste à charge		
<b>RIVIERES</b>					
<b>Frais juridiques</b>					
Honoraires assistance juridique - Subv AERMC 70%	20 000 €	14 000 €	6 000 €		
<b>Sous-total</b>	<b>1 839 000 €</b>	<b>1 475 917 €</b>	<b>718 083 €</b>	<b>180 116 €</b>	
<b>MILIEUX NATURELS</b>					
Etudes les Belles Seignes LIFE CLIMAT- subv 100%	70 000 €	58 333 €	11 667 €	11 483 €	
Travaux Débardage La Chenalotte LIFE CLIMAT - Subv 100%	10 000 €	8 333 €	1 667 €	1 640 €	
Travaux espèces exotiques envahissantes - subv 65%	30 000 €	19 500 €	10 500 €		
Etude PGSZH Pierrefontaine-les-Varans - Subv 70%	60 000 €	35 000 €	25 000 €	9 842 €	
Travaux PGSZH Plains-et-Grands-Essarts - Subv 70%	55 000 €	32 083 €	22 917 €	9 022 €	
Acquisitions terrains PGSZH	15 000 €	10 500 €	4 500 €		
Opération replantage de haies, ripisylve, protection rivières	50 000 €	35 000 €	15 000 €		
<b>Sous-total</b>	<b>290 000 €</b>	<b>198 750 €</b>	<b>91 250 €</b>	<b>21 325 €</b>	
<b>DIVERS</b>					
Crédit bâtiment	9 000 €		9 000 €		
Travaux bâtiment	5 000 €		5 000 €		
Matériel bureau et informatique	5 000 €		5 000 €		
Matériel technique	4 307 €		4 307 €		
<b>Contraction/Remboursement Crédit relais</b>	<b>600 000 €</b>		<b>600 000 €</b>		
Recette FCTVA		55 000 €	-55 000 €		
<b>Sous-total</b>	<b>623 307 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>568 307 €</b>		
RAR 2024	198 582 €	10 560 €	188 022 €		
Excédent fonctionnement capitalisé 1068			0 €		



## Budget Primitif 2025 – INVESTISSEMENT

Budget Primitif - Investissement	Dépenses	Recettes	RAC
<b>Sous-total Dépenses/Recettes réelles</b>	<b>2 950 889 €</b>	<b>1 740 227 €</b>	<b>1 210 662 €</b>

Budget Primitif 2025 - Investissement	Somme de BP 2025		
	Dépenses	Recettes	Reste à charge
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES/RECETTES REELLES</b>	<b>2 950 889€</b>	<b>1 740 227 €</b>	<b>1 210 662 €</b>
Amortissement	30 000 €	80 000 €	-50 000 €
Neutralisation amortissement Mdt 198/ tit 28	123 000 €	123 000 €	
<b>Sous-total</b>	<b>150 000 €</b>	<b>203 000 €</b>	<b>-50 000 €</b>
PARTICIPATIONS STATUTAIRES			
Contribution Département du Doubs à l'investissement 60% RAC		153 649 €	-153 649,20 €
Contribution EPCI à l'investissement 40% RAC		180 654 €	-180 653,60 €
<b>Sous-total</b>	<b>0 €</b>	<b>334 303 €</b>	<b>-334 303 €</b>
Virement compl./contribution de la section de fonct.		611 846 €	- 611 846 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 103 889 €</b>	<b>2 889 376 €</b>	<b>214 514 €</b>
Résultat reporté		214 514 €	-214 514 €
	<b>3 103 889 €</b>	<b>3 103 889 €</b>	<b>0 €</b>



## Budget Primitif 2025 – Contributions des membres

Contribution des membres pour l'année 2025

Collectivité	Montant total	Fonctionnement	Investissement
CC Pays de Maîche	184 966 €	110 980 €	73 986 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	65 437 €	39 262 €	26 175 €
CC Plateau du Russey	56 511 €	33 907 €	22 604 €
CC Portes du Haut-Doubs	110 210 €	66 126 €	44 084 €
CC Doubs Baumois	34 510 €	20 706 €	13 804 €
Département du Doubs	256 082 €	113 937 €	142 145 €
<b>TOTAL</b>	<b>707 716 €</b>	<b>384 917 €</b>	<b>322 799 €</b>

# 04

## PROGRAMME D'ACTIONS 2025



## Programme d'actions 2025

Il est demandé au Comité syndical :

- ✓ De valider les opérations inscrites au budget primitif qui constituent le programme d'actions de l'EPAGE pour l'année 2025
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations : marchés publics, devis, conventions ...
- ✓ D'autoriser le Président à signer les demandes de subvention auprès des organismes financeurs : AERMC, Région Bourgogne Franche Comté, Feader, Etat, ...

# PROGRAMME D'ACTIONS



## Programme d'actions 2025

Reprise travaux Ruisseau de Vermondans	15 000 €	Etudes ruisseaux de Glère-Brémoncourt	80 000 €
Etude AVPD PRO DLE 3 seuils Dessoubre amont	15 000 €	Etudes les Belles Seignes LIFE CLIMAT	70 000 €
Etude Seuil de l'Engoulot	70 000 €	Travaux Débardage La Chenalotte	10 000 €
Barrage des Pipes	22 000 €	Travaux espèces exotiques envahissantes	30 000 €
Etude AVPD PRO DLE restauration morphologique Audeux	70 000 €	Etude PGSZH Etude Pierrefontaine-les-Varans	60 000 €
Travaux Audeux	450 000 €	Travaux PGSZH Plains-et-Grands-Essarts	55 000 €
Etude AVPS restauration morphologique Ruisseaux de Sancey	42 000 €	Acquisitions terrains	15 000 €
Concertation Ruisseaux de Sancey	40 000 €	Opération replantage de haies, ripisylve, protection rivières	50 000 €
Collaboration CIA 25-90 Ruisseaux de Sancey	45 000 €	Etudes Ressources Karstiques Majeures	50 000 €
Etude Cusancin Lot 1 - AVPD restauration morphologique Cusancin	52 000 €	Etudes complémentaires RKM	90 000 €
Etude Cusancin - Compléments	60 000 €	Etudes prospective changement climatique	100 000 €
Etude AVP PRO DLE seuil du Theusseret	160 000 €	Etudes des gîtes et habitats à Chiroptères forestiers	130 000 €
Etude AVP PRO DLE Moulin du Plain	75 000 €	Etude de l'avifaune du site	50 000 €
Travaux Moulin du Plain	450 000 €	<b>Montant total programme d'action 2025</b>	
		Dont opérations inscrites en fonctionnement (420 000 €)	
		<b>2 356 000 €</b>	

# 05

## DÉLIBÉRATION GÉNÉRALE DEMANDE DE SUBVENTION



## Délibération générale demande de subvention

En prévision du dépôt des dossiers de demandes d'aides, et en vue de prévoir toutes demandes de subventions aux organismes partenaires, il est proposé au Comité syndical une délibération générale, qui sera reconduite chaque année pour :

- Acter le fait de solliciter des aides auprès du FEDER, FEADER, Conseil départemental du Doubs, Conseil régional Bourgogne Franche comté, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, PNR du Doubs Horloger, Commissariat de massif et tous autres organismes financeurs.
- Autoriser M. le Président à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes.



## Délibération demande de subvention FEADER

Il est proposé au comité syndical de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel (couvert à hauteur de 100% par les subventions Etat et FEADER) de l'**étude Avifaune** du site Natura 2000 qui s'élève à 56 383 € .
- Approuver le plan de financement prévisionnel (couvert à hauteur de 100% par les subventions Etat et FEADER) de l'**étude chiroptérologique** du site Natura 2000, Lot 1 Etude acoustique estimé à 40 000 € et Lot 2 Suivi et protection du bâti estimé à 70 000 €
- Autoriser M. le Président à signer les documents relatifs à ces demandes de subvention

# 06

## ACHAT DE TERRAINS COMMUNE DE LAVIRON



## Achat de terrains, commune de Laviron

Un propriétaire, rencontré lors de l'animation foncière dans le cadre de l'étude du fonctionnement hydraulique des milieux humides de Pierrefontaine-les-Barns/Laviron, a fait savoir à l'E PAGE qu'il vendait 5 parcelles sur la commune de Laviron, acquises en 2019.

Ces 5 parcelles, qui ressortent en priorité 2 (sur 5) dans le PGSZH, représentent un total de 1,4638 ha, avec un enjeu entomologique fort (Mélibée principalement, mais également 2 orchidées : Epipactis des marais, d'Orchis incarnat, Crépide des marais, Grassette commune).

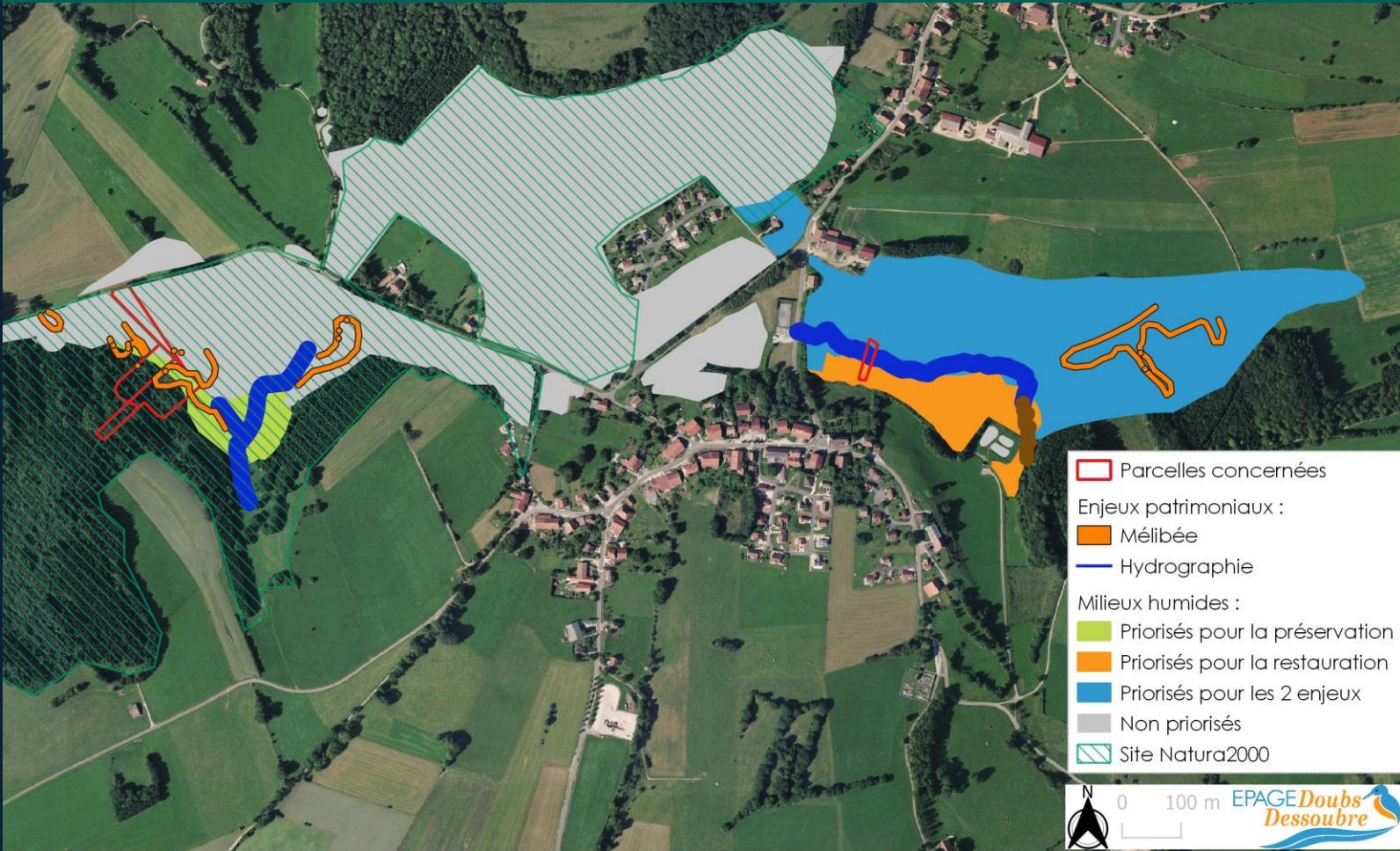
Le propriétaire a fait savoir qu'il cérait ses parcelles à l'E PAGE pour un montant de 2 000 €.

Après consultation du portail gouvernemental [explore.data.gouv.fr](https://explore.data.gouv.fr) qui estime le prix des terrains sur la base des ventes des 5 dernières années, le montant estimatif des 5 parcelles est de 2 100 €.

# ACHAT DE TERRAINS LAVIRON



## Achat de terrains, commune de Lavicon

0  
100 mE PAGE Doubs  
DessoubreDoubs  
Dessoubre



## Achat de terrains, commune de Laviron

Il est proposé au Comité syndical une délibération pour :

- ✓ **Approuver** le montant de 2000 € pour l'acquisition des parcelles ci-dessous :

IDU	SECTION	COMMUNES	CONTENANCE
25333000ZM0016	ZM	Laviron	953 m <sup>2</sup>
253330000D0036	OD	Laviron	2835 m <sup>2</sup>
253330000D0041	OD	Laviron	3880 m <sup>2</sup>
253330000D0043	OD	Laviron	1365 m <sup>2</sup>
253330000D0044	OD	Laviron	5605 m <sup>2</sup>
			<b>14638 m<sup>2</sup></b>

- ✓ Charger l'Office notarial de M. Bailly à Valdahon de la rédaction des actes de propriétés ;
- ✓ **Autoriser M. le Président** à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition ;
- ✓ Les frais d'actes seront à la charge de l'E PAGE ;
- ✓ Les crédits nécessaires sont ouverts au BP 2025.

# 07

## RATIO AVANCEMENT DE GRADE



## Ratio Avancement de grade

**Un agent actuellement rédacteur remplit les conditions pour un avancement de grade à Rédacteur principal 2ème classe**, il convient de délibérer sur le ratio d'avancement de grade à l'EPAGE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique° ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 03/12/2024 ;

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.



## Ratio Avancement de grade

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ;

Il est proposé au Comité syndical de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grades d'accès	Ratios (en %)
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100

# 08

## SUPPRESSION/CRÉATION DE POSTES



## Suppression/Création de postes

**Un agent sur le grade de Rédacteur remplit les conditions pour un avancement sur le grade de Rédacteur principal 2ème classe, il convient de supprimer et créer les postes en conséquence.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le budget de l'EPAGE Doubs Dessoubre ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 03/12/2024 ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Comité syndical ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.



## Suppression/Création de postes

Considérant la nécessité de supprimer un poste de Réacteur à temps complet et de créer un poste de Réacteur principal 2ème classe à temps complet en raison d'un avancement de grade

### Il est proposé au Comité syndical :

- **La création d'un poste permanent de réacteur principal 2ème classe à temps complet,**

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/05/2025,

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Réacteur,

Grade : Réacteur principale 2ème classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1



## Suppression/Création de postes

Considérant la nécessité de supprimer un poste de Rédacteur à temps complet et de créer un poste de Rédacteur principal 2ème classe à temps complet en raison d'un avancement de grade

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **La suppression d'un poste permanent de rédacteur à temps complet.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2025 :

Emploi(s) : Rédacteur :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget**

# 09

# RESSOURCES HUMAINES



En 2024, de nombreux départs sont intervenus dans les effectifs de l'EPAGE.

### 3 recrutements sont actuellement en cours :

#### ➤ Chargé(e) de mission GEMAPI

- ✓ 2 agents sont actuellement en poste et un troisième chargé de mission est en recrutement depuis septembre 2024. Il avait jusqu'alors été fait le choix de rechercher un profil avec un minimum de 3 à 4 années d'expérience mais aucune candidature correspondante n'a été reçue.





## Ressources humaines

### Chargé(e) de mission GEMAPI :

Virginie DEMAIMAY  
arrivera en poste  
mi-avril prochain



- virginie.demaimay@gmail.com
- 06.95.39.98.30
- Aurillac
- 26 ans
- Permis B

#### Compétences

- Effectuer un travail de recherche
- Travailler en équipe
- Réaliser un diagnostic
- Produire des données cartographiques
- Analyser des documents (texte, statistiques, images satellites, etc.)
- Faire un travail de synthèse avec différents formats de rendu (oral et écrit)
- Effectuer des relevés de terrain (eau)
- Créer un plan d'action/financement

#### Langues

- Anglais (C1)
- Allemand (B1)
- Espagnol (A2)

#### Informatique

- Logiciels de traitement de texte et mise en page (Microsoft, Libre office, suite Adobe)
- SIG (ArcGIS, QGIS, AutoCAD)
- Télédétection (QGIS, Image J)
- Statistiques (Excel, Sobisw)

## VIRGINIE DEMAIMAY

Gestion des milieux aquatiques et humides

#### Expérience

- 2024 - Réalisation d'un plan d'action pour le projet EAUZONS (démonstrateur) (CDD 6 mois), EDF, Corrèze (19)
- 2025 • Objectiver l'amélioration de la résilience au changement climatique d'un bassin versant par la mise en œuvre des orientations du Plan départemental de gestion de l'eau
- 2024 Stage de fin d'études (6 mois) : gestion des milieux aquatiques (GEMAPI), Entente Maronne, Corrèze (19)
  - Etude sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Glane de Servières (diagnostic, relevés de terrain, SIG, etc.)
- 2022 Service civique (6 mois) dans le domaine de l'environnement, DDT du Doubs, service ERNF, Besançon (25)
  - Actualiser les connaissances des cours d'eau concernés par l'APB écrevisses à pattes blanches pour une révision de ce dernier (travail de terrain et SIG)

#### Formation

- 2023 - 2024 Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne, Université Savoie Mont Blanc, Chambéry

• Atelier d'Aménagement sur l'objectif de Zéro Artificialisation Nette dans le PNR du Massif des Bauges : réponse à une commande pour établir des projets répondant à l'objectif ZAN dans 3 communes du PNR pendant 5 mois (groupe de 3 personnes) à raison de deux jours banalisés par semaine

- 2022 - 2023 Master 1 Géographies et montagnes, Université Savoie Mont Blanc, Chambéry

• Mémoire de recherche (4 mois) sur la restauration des milieux humides dans le PNR du Haut-Jura

• Poster scientifique sur la géohistoire de la forêt de Chaux

• Dossier sur le paysage comme ressource et patrimoine au Grand-Bornand réalisé à l'issue d'une semaine de stage de terrain

- 2020 - 2021 Master 1 Géographie de l'environnement, Université Savoie Mont Blanc, Chambéry

➤ **Chargé(e) de mission Milieux humides**

- ✓ Sixtine GRONNIER-FINCK quittera son poste le 23 mars prochain, une offre d'emploi a donc été publiée fin janvier.
- ✓ Les entretiens ont eu lieu le mercredi 26 février et le mardi 04 mars
- ✓ Résultat dans le courant de la semaine

➤ **Chargé(e) de mission Démarche territoriale de réduction des substances dangereuses**

- ✓ Suite à la reconduction d'une opération collective, une offre d'emploi a été publiée début février.
- ✓ Les entretiens auront lieu le vendredi 7 mars prochain à 10h en mairie de Pierrefontaine-les-Varans.
- ✓ Résultat dans le courant de la semaine prochaine



## Convention de participation : mandat au Centre de gestion

Concernant la complémentaire santé : l'EPAGE a adhéré à la convention de participation proposée par le CDG pour la période 2020-2025. Une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence qui sera mené au cours de l'année 2025 pour proposer un nouveau contrat à partir de 2026. Le CDG 25 propose de mener cette mise en concurrence pour les collectivités qui le souhaitent pour cela une délibération doit être transmise au CDG 25 par laquelle le Comité syndical :

- ✓ Souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé » ;
- ✓ Mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé » ;
- ✓ Mandate le CDG 25 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé » les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».

# 10 BARRAGE DES PIPES FRAIS D'IMMOBILISATIONS



## Barrage des Pipes : frais d'immobilisation

### Barrage des Pipes : frais d'immobilisation

- **Conseil d'Etat - 2024**

Dans sa décision du 17/09/2024 le CE a condamné les 3 opposants au versement de 1 000 € à l'EPAGE Doubs Dessoubre.

**Le coût des frais de défense de l'EPAGE pour cette première phase s'élève à 15 960 €, subventionnés à 70% par l'AERMC soit 4 788 € RAC EPAGE**

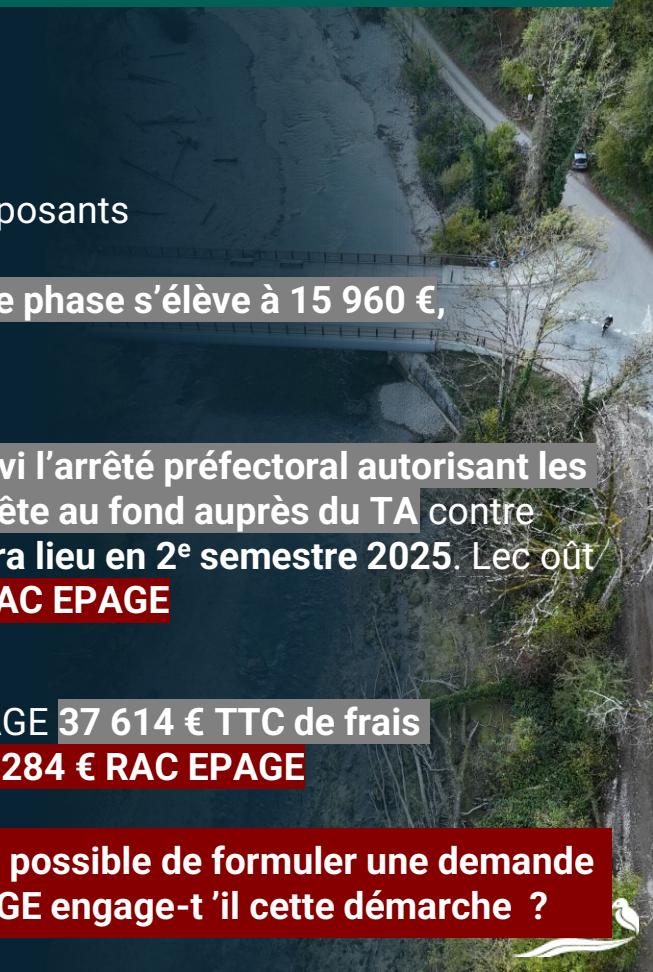
- **Tribunal administratif - 2025**

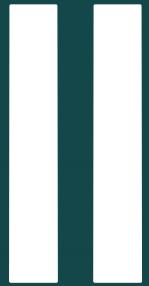
L'affaire sera jugée sur le fond, puisque après avoir poursuivi l'arrêté préfectoral autorisant les travaux en août 2024, les 3 opposants ont déposé une requête au fond auprès du TA contre l'arrêté préfectoral début septembre 2024. Une audience aura lieu en 2<sup>e</sup> semestre 2025. Le coût engendré devrait représenter environ 7 000 €, soit **2 100 € RAC EPAGE**

- **Frais d'immobilisation de chantier**

L'arrêt pendant 1 mois du chantier des Pipes a coûté à l'EPAGE **37 614 € TTC de frais d'immobilisation**, subventionnés à 70% par l'AERMC soit **11 284 € RAC EPAGE**

**Suite à la décision du Conseil d'Etat de septembre 2024, il est possible de formuler une demande de mise à la charge de ces frais par les 3 opposants : l'EPAGE engage-t'il cette démarche ?**





# INFORMATIONS DIVERSES



## Point d'alerte sur les cours d'eau enterrés

Décision de la cour d'appel de Lyon du 30/01/2025

Suite à l'inondation d'habitations due au débordement d'un cours d'eau souterrain, le juge administratif avait dans un 1<sup>er</sup> temps exclu la responsabilité du GEMAPIEN car les travaux de couverture et de busage du ruisseau avaient été opérés par la commune. Cependant en appel de cette décision la CAA a décidé de condamner solidairement la commune et le GEMAPIEN, pour ce dernier sous les motifs suivants :

« *12. En vertu des articles L. 1231-1 et L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales la communauté de communes du pays de doit être regardée comme s'étant vu transférer la compétence sur tous les ouvrages canalisant le [cours d'eau], y compris le busage installé par la commune pour la construction du parking, et ce transfert de compétence implique le transfert de tous les droits et obligations liés à ces ouvrages, indépendamment de leur date de réalisation ou de la date de survenance des dommages. »*

<https://blog.landot-avocats.net/2025/02/17/la-caa-de-lyon-opere-un-elargissement-de-la-responsabilite-gemapienne-qui-pourrait-se-reveler-lourd-de-consequences/>



## Point d'alerte sur les cours d'eau enterrés

« *Sur tous les ouvrages [...] indépendamment de leur date de réalisation* »...

Un tel élargissement de la responsabilité du GEMAPIEN sans même rechercher à identifier les personnes à l'origine des aménagements ni à déterminer si l'ouvrage présente une finalité en lien avec la gestion des milieux aquatiques (comme l'avait précédemment fait le TA) a de quoi faire laisser circonspect les GEMAPIENS.

## Problématique inondation cours d'eau communes CCPM

La CCPM a récemment alerté l'EPAGE sur une problématique en lien avec des cours d'eau souterrains et pour lesquels une inondation d'habitations est apparue sur les communes de Rosureux et Vaufrey. La CCPM est intervenue en urgence et a réalisé des travaux au titre de sa compétence eaux pluviales, cependant il est relevé que la cause des inondations est en lien direct avec le cours d'eau en crue. Par ailleurs il est aujourd'hui souhaité par les 2 communes une solution durable à cette problématique, **QUI DOIT INTERVENIR ?**

Par ailleurs il est à noter qu'à l'avenir il n'est pas exclu qu'un tribunal soit saisi par l'assureur d'une personne publique ou privée pour rechercher les responsabilités dans ce cas précis.



### Jurisprudence GEMAPI

- Arrêt de la CAA de Lyon du 30/01/2025, 23LY01154
- Arrêt de la CAA de Nantes du 15/12/2023, 22NT02203
- La responsabilité du maître de l'ouvrage public est engagée en cas de dommages causés aux usagers par cet ouvrage dès lors que la preuve de l'entretien normal de celui-ci n'est pas apportée, sans que le maître de l'ouvrage puisse invoquer le fait d'un tiers pour s'exonérer de tout ou partie de cette responsabilité (CE, 25/10/2021, n°446976)



## Principes généraux de la responsabilité en matière d'ouvrages publics

**DOMMAGE**

Lien de causalité

**PRÉJUDICE**

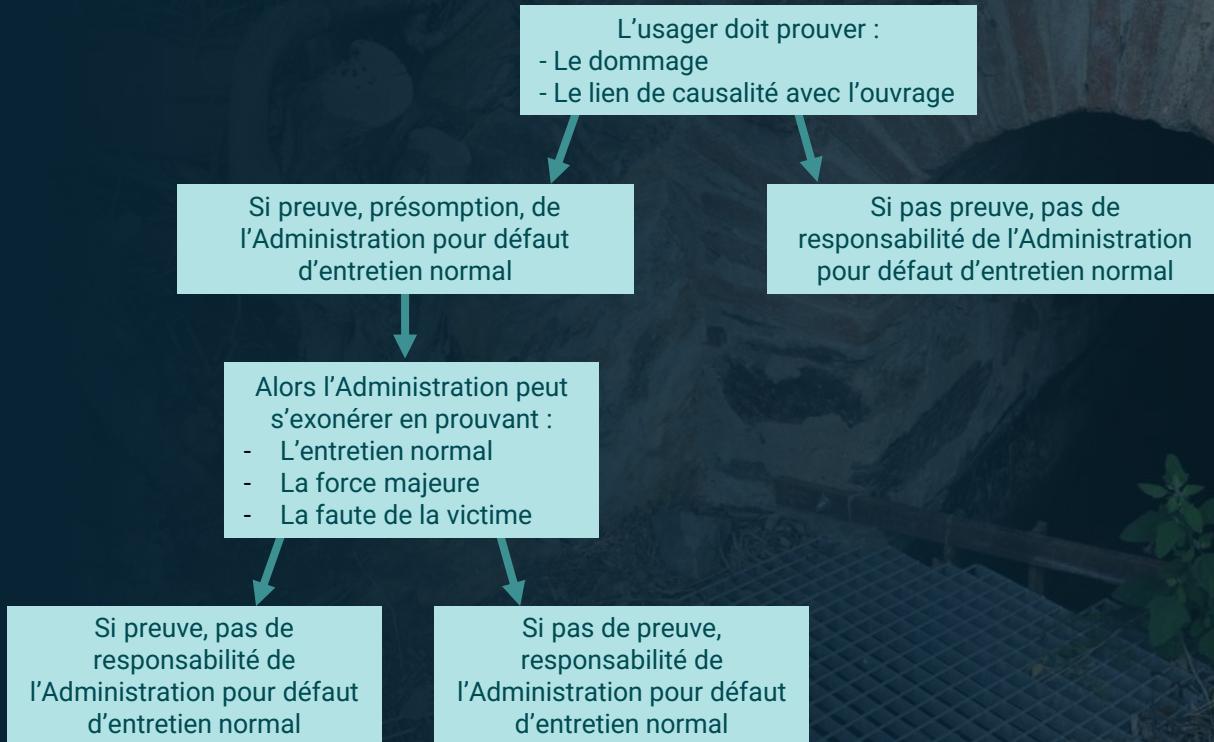


## Principes généraux de la responsabilité en matière d'ouvrages publics

Dommages liés à des travaux publics ou ouvrages publics	Responsabilité pour faute simple	Responsabilité pour faute simple présumée	Responsabilité sans faute
	<p>La victime est un participant aux travaux publics</p>	<p>La victime est un usager de l'ouvrage public</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La victime est un tiers par rapport aux travaux publics ou à l'ouvrage public</li><li>• L'ouvrage public est exceptionnellement dangereux (victime : usager ou tiers)</li></ul>



### Principes généraux de la responsabilité en matière d'ouvrages publics





### Questions légitimes

- Quelles sont les périmètres des compétences : eaux pluviales / ruissellements / GEMAPI ?
- Quelle articulation de ces compétences ?
- Quelles responsabilités en cas de dommages en l'absence de la définition d'une articulation claire ?
- Question du risque assurantiel des collectivités publiques en charge de ces compétences dans un avenir proche...



### Nécessité d'un inventaire des cours d'eau souterrains

Il doit être envisagé un travail d'inventaire des cours d'eau souterrains sur la base de la cartographie actualisée (DDT), suivi de visites et de prises de vue afin d'en évaluer l'état, et éventuellement préconisations de passages caméra si nécessaire.

Un stage de 3/6 mois pourrait permettre cet inventaire ? Faire un premier état de l'art, pointer les besoins d'études complémentaires, pour ensuite réaliser un porter à connaissance auprès des EPCI et des communes, comprenant également un éclaircissement juridique sur les responsabilités des uns et des autres.



### Échéances à venir :

- **Jeudi 13 mars à 09h30 à Pont-les-Moulins** : COPIL de fin de l'appel à projet Trame turquoise 2022-2024
- **Samedi 22 mars après-midi** : Conférence de presse Plan Rivières Karstiques au restaurant de Gigot (Préfet et Présidente CD25)
- **Mardi 11 mars à 14h à Sancey** : COPIL rendu phase 1 étude prospective sur le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau



3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte

03 81 37 02 78



contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur <https://doubsdessoubre.fr/>

